



Angers, le 4 juillet 2023

"Ni tolérants, ni complaisants face aux extrêmes" **Réaction du maire d'Angers et du préfet de Maine-et-Loire**

Les heurts qui opposent, pour la quatrième nuit consécutive, militants d'ultra droite et des individus répondant aux appels à la violence de l'ultra-gauche sont inacceptables. Les habitants et commerçants de la rue du Cornet en sont les premières victimes.

Au péril de leur propre sécurité, la police nationale et la police municipale s'interposent systématiquement entre groupes violents, pour assurer la sécurité des riverains, des usagers du quartier et des commerçants. Cette mobilisation des forces de police s'effectue au détriment de la sécurisation d'autres quartiers de la ville, durement touchés par les violences urbaines de ces derniers jours.

Considérant les troubles graves et répétés à la tranquillité et à l'ordre public provoqués par ces affrontements, nous avons pris des mesures coordonnées pour ramener le calme au cours de la nuit du 2 au 3 juillet, à savoir un arrêté du maire d'Angers portant restriction d'accès à une partie de la rue du Cornet et un arrêté du Préfet de Maine-et-Loire interdisant tout rassemblement dans un périmètre entourant la rue du Cornet. Nous examinons actuellement toutes les mesures qui pourraient être prises pour mettre un terme à ces affrontements.

En parallèle, sur constatation de ces attroupements armés, le Procureur de la République a annoncé l'ouverture d'une enquête et, sous son autorité, la police a conduit le 3 juillet une perquisition du local qu'occupait « l'Alvarium », groupement de fait dissous par décret du 17 novembre 2021.

Nous ne sommes ni tolérants, ni complaisants face aux violences des extrêmes. Leur agitation et leurs excès sont des menaces pour notre République.

Ne les laissons pas propager le désordre et l'inquiétude à un moment où nous avons besoin d'union et de cohésion.

Jean-Marc Verchère, Maire d'Angers
Pierre ORY, Préfet de Maine-et-Loire